



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 9080

Texte de la question

M. Yves Verwaerde attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mission menée par les personnels d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire. Il se trouve, en effet, que ces agents de l'Etat participent au quotidien à la sécurité publique par les actions d'insertion qu'ils mènent auprès des personnes sous mandat de justice, par exemple. En tout état de cause, ces personnes ont une action efficace qui tend à assurer la sécurité publique à long terme. C'est la raison pour laquelle il lui demande s'il envisage de créer des emplois de travailleurs sociaux pour l'administration pénitentiaire, et ce dans le souci de ne pas négliger un aspect important de l'action judiciaire.

Texte de la réponse

Les éléments de réponse à cette question écrite sont les mêmes que ceux contenus dans la réponse à la question écrite n° 8101 publiée au Journal officiel n° 2 de l'Assemblée nationale en date du 10 janvier 1994, posée par M. Verwaerde.

Données clés

Auteur : [M. Verwaerde Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9080

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4439

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 522